

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-AC290

présenté par

Mme Melchior, M. Fait, M. Marion, Mme Delpech et Mme Spillebout

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	180 000 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	180 000 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	180 000 000	180 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de compenser le coût du relèvement de quatre points du taux du CAS « Pensions » pour les universités.

L'augmentation du taux des cotisations employeurs pour la fonction publique d'État, qui passerait de 74,28 % à 78,28 %, ne fait pour l'heure l'objet d'aucune compensation à destination des universités.

Concrètement, cette augmentation du taux représente un coût de 180 millions d'euros par an pour les universités et de 270 millions si on y ajoute des organismes tels que l'INRAE et le CNRS. En équivalence, cela représente l'absence de 2080 emplois de maîtres de conférences. Pour exemple, pour l'Université de Bretagne occidentale, l'UBO de Brest, cela représente près de 2 millions d'euros.

Cette non-compensation s'inscrit dans un contexte de grandes difficultés financières pour nos universités, lesquelles pourraient être au nombre de 60 en déficit en 2025.

Cela s'ajoute au non-respect de la trajectoire d'investissement de la Loi de Programmation pour la Recherche qui avait été votée.

S'il est nécessaire de freiner la dépense publique pour assurer la souveraineté de notre pays aujourd'hui, cela ne peut se faire au détriment de la souveraineté de notre pays demain et celle-ci passera par l'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Afin d'être recevable, cet amendement est ainsi gagé :

- il renforce de 180 millions, en Autorisations d'engagement et en Crédits de paiement, le programme « Formations supérieures et recherche universitaire », à l'action 15 – Pilotage et support du programme.
- il prélève 180 millions, en AE et CP, au programme « Recherche duale (civile et militaire) ».

La baisse de crédits sur ce programme résulte des obligations de gage, sans que cette diminution soit souhaitée. L'auteur de l'amendement plaide pour la levée de ce gage afin de préserver l'intégrité des autres programmes de la mission.